

## Communiqué de presse

### Foyer de grippe aviaire à Clavier

#### Le point au vendredi 30/09/2022

Un foyer de grippe aviaire hautement pathogène (H5N1) a été détecté et confirmé par l'AFSCA ce lundi 05/09/2022 dans la faune sauvage sur le territoire de Clavier. Il s'agit plus exactement de faisans et de canards qui ont été relâchés (le 1<sup>er</sup> juillet dernier) comme gibier.

L'AFSCA a immédiatement défini un périmètre de 10 kms de rayon autour du foyer, dans le quel les éleveurs professionnels de volailles ont été invités à confiner leurs animaux pour une période de 4 semaines.

Dès le 06 septembre 2022, au niveau de Wallonie, les mesures suivantes ont été prises sur cette même zone de 10 kms de rayon touchant les territoires des Communes de Ciney, Clavier, Durbuy, Gesves, Hamois, Havelange, Hotton, Huy, Marchin, Modave, Ohey, Ouffet, Somme-Leuze, Tinlot :

- 1) Le Gouvernement Wallon a pris un Arrêté visant à suspendre la chasse jusqu'au 04 octobre 2022 ;
- 2) Le SPW-ARNE a donné instruction aux territoires de chasse concernés de prendre les dispositions pour le ramassage et l'évacuation des faisans morts, sur base du Décret relatif aux déchets en Wallonie ;
- 3) Le SPW-ARNE a organisé une surveillance spécifique sur le terrain afin de suivre le déplacement des faisans malades et la contamination de la faune sauvage par ce foyer de virus de grippe aviaire.

Le SPW-ARNE dresse à présent le premier bilan des mesures prises et il est constaté que :

- 1) Environ 8 000 carcasses de faisans ont été ramassées et éliminées par les gestionnaires des territoires de chasse où les mortalités ont été constatées; dans le respect de mesures relatives à la gestion des déchets en Wallonie, et sous la bonne surveillance des services du SPW-ARNE.
- 2) Les faisans relâchés semblent être restés dans un périmètre relativement proche de la zone infectée;
- 3) Les recensements ornithologiques effectués à la jumelle et longue vue ont permis d'enregistrer plusieurs espèces de la faune sauvage en « bonne santé » et de ramasser quelques cadavres d'oiseaux et ce, malgré le risque accru de contamination de la faune sauvage suite à ces concentrations de volatiles.
- 4) Aucune exploitation de volaille dans la zone des 10 kms n'a été contaminée par le virus de la grippe aviaire.

La situation sur le terrain permet de dire aujourd'hui que :

- 1) Sur le plan du suivi épidémiologique réalisé conjointement par l'AFSCA et la Région Wallonne, la pression virale autour de ces foyers est retombée à un niveau acceptable pour la faune sauvage.
- 2) Le risque de contamination reste cependant maintenu pour les élevages de volailles.

En conséquence,

- 1) L'AFSCA, via son réseau d'antennes locales, maintient sa recommandation de confinement pour les éleveurs identifiés dans la zone de 10 kms autour de Hoyoux ;
- 2) Le SPW-ARNE va proposer au Gouvernement Wallon de lever l'interdiction de la chasse dans cette zone à partir du 04 octobre 2022
- 3) Le SPW-ARNE maintient cependant un niveau de surveillance et de vigilance à l'égard de ce virus de la grippe aviaire sur l'ensemble du territoire wallon et rappelle que tout signalement d'animaux morts de la Faune sauvage peut être renseigné au 1718, qui fera suivre l'information après des services compétents de la Région.

Enfin, le SPW remercie toutes les personnes qui ont coordonné leurs efforts afin de lutter efficacement contre ce foyer de grippe aviaire en Wallonie.